



Bages, le 17 novembre 2014.

Madame le Maire de Bages,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Voici quelques semaines, Monsieur le Préfet de l'Aude vous a signifié son avis sur le projet d'AVAP que la commune lui a soumis après l'enquête publique de l'automne 2013. Cet avis est défavorable.

Cette décision longuement mûrie se fonde sur plusieurs arguments et en particulier sur l'incapacité des études menées à ce jour à répondre de manière convaincante à la réserve principale émise par le commissaire-enquêteur qui demandait de "démontrer que l'urbanisation des Caunes (zone ZP3) [...] ne constituerait pas une atteinte au patrimoine paysager et environnemental de Bages".

Cet argument concorde pleinement avec l'analyse de Vivons Bages consignée dans le mémoire que l'association avait versé en 2013 au dossier d'enquête publique.

Les causes de l'échec de ce projet, que la décision du préfet impose désormais soit d'abandonner soit de reprendre très en amont, sont diverses. Certaines sont extérieures à la commune : cabinet d'études qui interrompt son activité en cours d'élaboration du dossier, maîtrise probablement imparfaite d'un certain nombre d'aspects, notamment réglementaires, par les "techniciens" du Grand Narbonne. Mais deux au moins relèvent de la façon dont le dossier a été conduit depuis son origine par les équipes municipales :

- l'absence de véritable implication (il ne s'agit pas ici d'information !) de la population dans la définition des objectifs et des besoins.
- la volonté de faire passer coûte que coûte le projet avant toute mise en révision du PLU, alors même que le Préfet avait dès ce printemps recommandé la conduite d'une procédure conjointe.

Les conséquences concrètes de cet avis sont lourdes pour le village : plus d'un an a été perdu et la protection de Bages en matière d'architecture risque fort pendant un certain temps de ne plus être assurée que dans le cadre peu satisfaisant des « sites inscrits », puisqu'en vertu de la loi ALUR, toutes les ZPPAUP non transformées en AVAP en juillet 2016 deviendront caduques. Enfin, dans l'hypothèse d'une resoumission du projet (qui devra de fait être couplée à la mise en révision du PLU), la nécessité de réaliser de nouvelles études techniques engendrera

des frais importants pour la commune, alors même que le choix d'une zone ZP3 très étendue était sensé les éviter "pour les 30 années à venir".

La méthode employée a également de lourdes répercussions sur la vie du village car elle a conduit à une incontestable division et l'impasse administrative que matérialise la décision du Préfet ne va pas manquer de générer de fortes déceptions, étant donné les promesses mises en avant pour justifier en grande partie le projet.

Il est donc impératif de changer de méthode en mettant en place dès maintenant une commission d'urbanisme composée d'élus et d'habitants qui aura pour mission de :

- réfléchir aux véritables besoins du village, et notamment de ses jeunes, en termes d'habitat, de services et d'équipements collectifs ;
- proposer les grandes lignes d'un nouveau projet d'AVAP et de PLU véritablement adapté et respectueux de son patrimoine et de son environnement exceptionnels.

Des compétences existent au sein du Conseil Municipal, de Vivons Bages et plus largement de la population pour conduire cette réflexion dans la transparence et aboutir à un projet de qualité dans lequel nous pourrions tous nous reconnaître.

**C'est la demande que nous vous adressons solennellement aujourd'hui.**

Pour échanger et débattre sur tous ces sujets, nous comptons sur votre présence à la réunion publique que nous organisons à l'Espace Daudé, le vendredi 5 décembre à 18h30.

Pour Vivons Bages,  
le Président,



Jacques Magnaudet